

Entre pratique militaire et symbolique du pouvoir, l'écu armorié au XIIe siècle

Laurent Hablot

L'association entre le signe héraldique et l'écu est depuis longtemps déjà une sorte d'évidence. La plupart des figurations héraldiques qui nous sont familières placent en effet les armoiries dans le cadre formel du bouclier qui, même si sa forme évolue dans le temps, reste le support attendu et privilégié de ce discours sémiologique. Il est même, pour certains auteurs, une condition *sine qua non* de l'armoirie.

Une fois énoncée l'habituelle cause militaire de la naissance des armoiries - la nécessité pour chaque combattant d'être identifiable qui le conduit, dans le courant du XIIe siècle, à peindre sur la plus grande surface visible de son équipement un signe personnel -, les raisons profondes de cette association entre un support et un signe ont curieusement peu interrogé les spécialistes du Blason. Les liens entre emblème personnel et bouclier ne coulent pourtant pas de source. Toutes les sociétés guerrières n'emblématisent pas leurs boucliers et tous les systèmes d'emblèmes connus ne s'inscrivent pas nécessairement sur ce support. A lire les sources en détail, le port d'un bouclier héraldisé n'est d'ailleurs pas une évidence pour tous les chevaliers de la fin du XIIe siècle.

Bien sûr, aucun manuel n'échappe à l'inévitable comparaison entre les boucliers des hoplites grecs, ceux des chevaliers de la Broderie de Bayeux, et les premiers écus armoriés¹. Et plusieurs analysent l'évolution formelle et graphique de ce cadre et son influence sur le dessin et la composition héraldique². Bien peu s'interrogent en revanche sur la fonction à la fois pratique et symbolique du bouclier armorié. L'une comme l'autre sont pourtant essentielles à la compréhension du phénomène héraldique. Sa fonction pratique d'abord : Comment s'opère exactement la mise en signe de cet élément défensif de l'équipement militaire ? Qui est concerné par cette

¹ NEUBECKER, Ottfried, *Le grand livre de l'héraldique: l'histoire, l'art et la science du blason*, adaptation française de HARMIGNIES, Roger, Paris, Séquoia, 1977. PASTOUREAU, Michel. *Traité d'héraldique*. 2nde éd. revue et augm., Paris, Picard, 1993.

² *Ibid.*

héraldisation ? Pourquoi cet élément spécifique est-il retenu pour porter l'emblème ? Sa fonction symbolique ensuite : Pourquoi l'écu est-il devenu, au détriment d'autres supports, puis resté, en dehors même de tout contexte militaire, le principal cadre de ce discours sémiologique ? Dans quelle mesure la fonction symbolique du signe a concurrencé voire supplanté sa fonction pratique ?

Nous nous interrogerons donc d'abord sur les origines précises de la mise en signe de l'écu pour resituer ce support dans son contexte politique, pratique et symbolique qui permettent de comprendre la permanence du cadre autant que celle du signe.

L'héraldisation du bouclier, un dossier ouvert

S'interroger sur l'héraldisation du bouclier des chevaliers du Moyen Age conduit avant tout à reposer la question fondamentale des fonctions militaires des armoiries. Jusque récemment encore, l'association entre héraldique et écu s'expliquait, chez les héraldistes, par la nécessité militaire de distinguer les combattants sur le champ de bataille médiéval³. De ce besoin serait né l'usage de la mise en signe du bouclier de chaque chevalier, véritable acte de naissance de ce système sémiologique qui s'impose ensuite à l'ensemble de la société occidentale à partir de la fin du XII^e siècle pour se maintenir jusqu'à nos jours.

Relativement séduisant, ce récit des origines ne résiste pourtant pas longtemps à la critique⁴, tant scientifique que de bon sens.

³ PASTOUREAU, Michel, « L'origine militaire des armoiries », *Actes du 101^e congrès national des sociétés savantes. Section d'archéologie et d'histoire de l'art*, Paris, 1978, p. 107-118. Et, du même, *Traité d'héraldique*, Paris, Picard, 1993, p. 27 : « il est aujourd'hui définitivement admis que cette apparition (des armoiries) n'est en rien due aux croisades, ni à l'Orient, ni à l'Antiquité gréco-romaine, ni même aux envahisseurs Germains, mais qu'elle est simplement liée à l'évolution de l'équipement militaire entre la fin du XI^e siècle et le milieu du XII^e siècle » ; *id.* p. 300 « Il est définitivement établi que la cause matérielle – mais non unique, je l'ai dit – qui joue un rôle de catalyseur sur l'apparition des premières armoiries, est essentiellement militaire et liée à l'évolution de l'équipement défensif des combattants entre la fin du XI^e siècle et le milieu du XII^e siècle. Rendus à peu près méconnaissables... ces combattants ont progressivement (l'adverbe est important) pris l'habitude de faire peindre sur la grande surface plane de leur bouclier en amande des figures – géométriques, animales, florales – leur servant de signes de reconnaissance au cœur de la mêlée... ».

⁴ Adrian Ailes semble être un des premiers à avoir proposé une analyse critique de la question, il y a maintenant plus de dix ans, dans son article essentiel AILES, Adrian, « The Knight, Heraldry and Armour : The Role of Recognition and the Origins of Heraldry », *Medieval Knighthood IV, Papers from the fifth Strawberry Hill conference*, C. Harper- Bill et alii éd., 1990, p. 1-21. Robert Jones a prolongé le débat dans son article JONES, Robert W., « Identifying the Warrior on the Pre-Heraldic Battlefield », XXX. *Anglo-Norman Studies : Proceedings of the Battle Conference*, C. P. Lewis (dir.), Woodbridge, 2008 et, plus récemment encore, dans son ouvrage *Bloodied Banners. Martial Display on the Medieval Battlefield*, Woodbridge, 2011. Un certain nombre des questions posées en 1990 par Adrian Ailes ont été partiellement résolues par l'auteur dans une communication présentée, en novembre 2011, à l'occasion du colloque international tenu à Poitiers, *Marqueurs d'identité dans la littérature médiévale* : « Heraldry as Markers of Identity in Medieval Literature : Fact or Fiction ? ».

En effet, dans le courant du XI^e siècle, la dimension plus locale des conflits, l'évolution de l'équipement militaire et la modification des techniques de combat des cavaliers lourds conduisent d'une part à rendre méconnaissables les guerriers et d'autre part à développer les éléments défensifs de ceux que l'on nommera bientôt « chevaliers ».

La *broigne*, sorte de longue veste toute de cuir et de plaques de métal, a été progressivement remplacée par cette chemise de maille ou *haubert* bientôt prolongée par une capuche serrée qui, recouverte du casque conique à nasal, dissimule effectivement les traits du visage du chevalier. La technique de la charge « à lance couchée »⁵ favorise quant à elle la modification du bouclier des cavaliers, depuis la rondache carolingienne (*clipeus*) vers ce long écu en amande (*scutum*) destiné à résister au choc de la charge et à couvrir presque entièrement le côté gauche du chevalier. Ce nouvel écu, composé de planches de bois assemblées, les *ais*, et maintenues par une armature métallique – bordure, écharpes, rayons, bandes – est souvent chargée au centre d'une protubérance, *l'umbo*, que les sources désignent sous le terme de *buccula* ou *bocle* dont provient, à la fin du XIII^e siècle, le terme *bouclier*. Ces boucliers qui recevront les premiers décors armoriés sont très vastes : près d'un mètre cinquante de haut pour un mètre de large et, à en croire les images, franchement incurvés pour véritablement envelopper le combattant (ILL 1).

Le décor de ces boucliers n'a longtemps rien eu de proprement héraldique. Vers 1080, les nombreuses figurations d'écus de la célèbre *Broderie de Bayeux* attestent seulement de la présence courante d'ornements sur cette grande surface et de l'absence de portée proprement emblématique de ces décors⁶. Cette pratique se confirme dans quelques grands manuscrits de luxe des années 1100-1200⁷. C'est notamment le cas de la Bible de Cîteaux (v. 1110) analysée par Pierre Gras⁸ ou de la Bible de Winchester (1160-1180)⁹. Dans la première, les écus placés aux mains des chevaliers

⁵ FLORI, Jean, *Croisades et chevalerie, XIe-XIIe siècles*, Bruxelles, de Boeck université, 1998, p. 345 et suivantes «encore de l'usage de la lance».

⁶ PARISSÉ, Michel., *La tapisserie de Bayeux, un documentaire du XIe siècle*, Paris, 1988 et MUSSET, Lucien, *La Tapisserie de Bayeux*, Paris, 2002. JONES, «Identifying the Warrior...», multiples références ; PASTOUREAU, Michel, *L'Art Héraldique*, Paris, Seuil, 2009, p. 16-25. L'auteur souligne qu'Eustache de Boulogne change régulièrement de bouclier.

⁷ *Bible de Saint-Martial de Limoges*, Paris, BNF, Ms lat. 8, voir par exemple le fol. 91; Bible d'Etienne Harding, Dijon, B.M., Ms. 14, Cîteaux vers 1110; *Commentaires sur les Psaumes de Pierre Lombard*, Bamberg, Staatsbibliothek, Ms. Bibl. 59, vers 1170.

⁸ GRAS, Pierre, «Aux origines de l'héraldique : la décoration des boucliers au début du XII^e siècle d'après la Bible de Cîteaux», Bibliothèque de l'école des Chartes, t. CIX, 1951, p. 198-208.

⁹ *Bible de Winchester*, Winchester Cathedral Library, voir par exemple le fol. 69. Voir aussi le folio de cette bible conservé à La Pierpont Morgan Library de New-York.

y sont presque tous peints. Les motifs géométriques dominent largement. Ils ne respectent pas les règles du blason et n'ont assurément aucune valeur emblématique. Dans la seconde, enluminée une soixantaine d'années plus tard, les écus semblent cette fois suivre la règle de superposition des couleurs mais restent majoritairement géométriques. Là encore, presque tous les chevaliers en semblent dotés mais une attention particulière est portée aux écus des chefs d'armées¹⁰, souvent également porteurs d'un gonfanon dont le décor, la plupart du temps anépigraphé, n'entretient d'ailleurs pas de lien avec celui de l'écu chargé de figures géométriques variables. L'ensemble des manuscrits du XII^e siècle consultés livrent presque tous le même discours : des écus anonymes, chargés de couleurs ou de figures géométriques basiques et des enseignes anépigraphes. Ce corpus pourrait encore s'enrichir des quelques bas-reliefs et de chapiteaux de la même période qui figurent des chevaliers en armes¹¹. Avec leur succession d'écus chargés d'escarboucles, de bordures ou de bandes, ils ne nous disent finalement pas autre chose de l'héraldisation de l'écu au tournant du XII^e siècle.

Un document iconographique exceptionnel pose pourtant un important jalon dans ce dossier: la plaque funéraire de Geoffroy Plantagenêt, comte d'Anjou, duc de Normandie et père du roi d'Angleterre Henri II (**ILL 2**)¹². Aujourd'hui datée des années 1155-1160, elle associe clairement, sur un support autre que le sceau, un prince identifié par un bouclier armorié¹³. Quelques éléments figurés ici semblent essentiels à la compréhension et à l'interprétation de l'image en particulier et des fonctions originelles de l'héraldique en général. Paradoxalement, le prince est vêtu en tenue de cour – bリアud et chemise de soie brodés et galonnés, chaussons, cape fourrée de vair – mais porte les attributs du combat – épée brandie, bouclier héraldisé dressé, la guiche passée derrière l'épaule du prince, et défense de tête (ou coiffe princière ?) armoriée. L'attitude générale n'est pas sans rappeler la figure équestre de guerre du sceau. Placé à la porte d'un édifice – l'Eglise? – le prince en apparaît comme le gardien et le défenseur à la fois militaire et civil, ce que souligne d'ailleurs l'épithète:

¹⁰ C'est déjà le cas me semble-t-il sur la broderie de Bayeux.

¹¹ Voir les multiples exemples illustrés dans CAMUS, Marie-Thérèse, CARPENTIER, Elizabeth et AMELOT, Jean-François, *Sculpture romane du Poitou*, Paris, Picard, 2009. Voir spécialement p. 235 et suiv. «scènes de la vie chevaleresque».

¹² Le Mans, Musée Tessé, vers 1155-1160. Cet émail de plus de soixante centimètres de haut, figure Geoffroi Plantagenêt. Il a sans doute été commandé par sa veuve, Mathilde pour son monument funéraire destiné à la cathédrale du Mans.

¹³ La permanence de ces armoiries chez les successeurs de Geoffroy et le respect des règles du Blason permettent de considérer ce décor comme proprement héraldique. Sur l'histoire de ces armes voir AILLES, Adrian, *The Origins of the Royal Arms of England : Their Development to 1199*, Londres, 1982.

«ton épée, prince, disperse la foule des pillards et ta paix vigilante assure le repos des églises».

A l'exception de ce document-monument, la mise en signe héraldique du bouclier nous est principalement connue par l'intermédiaire des sceaux¹⁴. L'apparition d'écus armoriés s'y produit, en relation avec les figures équestres de guerre, dans les années quarante du XIIe siècle. Elle a été précédée, quelques décennies d'années plus tôt¹⁵, par l'héraldisation du signe vexillaire porté par la figure équestre, sur lequel nous reviendrons. A partir des années 1140, le champ de l'écu, d'abord laissé partiellement illisible par sa position – à l'opposé de la face visible de cavalier galopant vers la droite – est progressivement dévoilé et, occasionnellement, chargé d'un motif emblématique stable. Dans quelques cas documentés, ce signe opère un glissement direct depuis l'enseigne vers l'écu¹⁶, réalisant une substitution d'attributs symboliques lourde de sens. Cette héraldisation du bouclier sur les sceaux concerne d'abord les grands feudataires ou «comtes» (1150) puis les *domini* (1180) et enfin les *milites* (1200) avant d'être reprise par la société médiévale dans son ensemble (1250). Elle s'accompagne de l'évolution du motif sigillaire, depuis la figure équestre portant un bouclier armorié, vers le simple sceau armorial, figurant uniquement le bouclier et son décor héraldique (ILL 3a et 3b). L'étape intermédiaire - le passage sur le contre-sceau de l'écu armorié de la figure équestre, désormais figuré pour lui seul, (premier exemple en 1178) - marque une importante rupture. Si le sceau armorial est bien, à l'origine chez les *domini*, une synthèse graphique du type équestre armorié, il contribue à la diffusion au XIIIe siècle du type armorial chez des sigillants de plus

¹⁴ L'analyse de cette apparition des armoiries a été conduite, dans un article fondamental, pour un cadre géographique et socio-politique précis par BEDOS-REZAK, Brigitte, «L'apparition des armoiries sur les sceaux en Ile-de-France et en Picardie (v. 1130-1230)», *Les origines des Armoiries*, actes du IIe colloque international d'héraldique, PASTOUREAU, Michel et alii éd. Paris, 1983, p. 23-41. Voir aussi l'analyse de CIVEL, Nicolas, *La fleur de France. Les seigneurs d'Ile-de-France au XIIe siècle*, Brepols, 2006. Pour d'autres exemples de cette mutation sur les sceaux voir BONY, Pierre, *Un siècle de sceaux figurés (1135-1235)*, Paris, 2003.

¹⁵ Dans son *Traité*, Michel Pastoureau cite l'exemple désormais bien connu du comté de Boulogne qui, déjà sur la Broderie de Bayeux (v. 1080) est matérialisé par le gonfanon de son comte chargé de trois tourteaux. Ces figures sont semble-t-il parlantes par un jeu de mot entre *bullas* et *Boulogne*. Cette composition fournira les motifs des armoiries à proprement parler du comté à la fin du XIIe siècle. L'auteur souligne la possible généralisation de ce phénomène mal connu faute de sources. Il ajoute cependant les exemples, presque assurés, du *burelé* des Luxembourg figurant sur un gonfanon dans un sceau de 1123, du *bandé* de Bourgogne sur un gonfanon d'un sceau de 1106, de l'échiqueté de Dreux sur le gonfanon d'un sceau de 1135. M. Pastoureau renvoie aux travaux de SCHRAMM, P. E., *Herrschaftszeichen und Staatssymbolik von III. Bis. XVI. Jahrhundert*, Stuttgart, 1955, t. II, p. 643-673 et à ceux de ADAM-EVEN, Paul, « Les enseignes militaires du Moyen Age et leur influence sur l'héraldique », *Recueil du Ve congrès international des sciences généalogique et héraldique*, Stockholm, 1960, p. 167-194.

¹⁶ Voir l'exemple désormais bien connu de Raoul de Vermandois cité par Michel Pastoureau (*Traité d'Héraldique*, p. 31). Le sceau du sénéchal vers 1135 ne figure que le revers de son écu tandis que dans sa main droite le seigneur porte un gonfanon échiqueté. Son sceau de 1146 nous le présente en revanche portant l'épée et, dans sa main gauche, un long écu, cette fois de profil, chargé du même motif échiqueté. Les Vermandois portent en effet un écu échiqueté d'or et d'azur attesté pour la forme à cette période et pour les couleurs, à la fin du siècle.

en plus nombreux et de moins en moins connectés à la pratique militaire: chevaliers puis femmes, bourgeois, clercs¹⁷. Cette diffusion, hors du contexte chevaleresque, d'un système emblématique a priori proprement militaire est absolument essentielle et doit nous éclairer en retour sur les fonctions symboliques et sociales dévolues à ce signe - l'écu armorié - au Moyen Age.

Il convient toutefois de ne pas oublier que tous les sigillographes s'accordent aujourd'hui à reconnaître au sceau une fonction symbolique essentielle qui conditionne en grande partie son contenu, texte et image. Ce constat invalide quelque peu sa capacité à traduire avec une stricte exactitude les modes et les pratiques contemporaines, en matière militaire notamment. Le décalage entre le discours du sceau et celui de l'image est notable. Alors qu'au tournant du XIIe siècle, l'iconographie ignore encore le décor héraldique du bouclier, le sceau proclame depuis près de cinquante ans déjà l'utilisation de ce système sémiologique.

Les sources narratives pourraient fournir un utile renfort au traitement de cette difficile question. Même s'il manque encore une étude littéraire consacrée exclusivement à l'origine des armoiries depuis le travail fondateur de Gerard Brault¹⁸, plusieurs héraldistes ou spécialistes de la littérature médiévale se sont essayés, avant et après lui, à trouver dans les textes des réponses au problème¹⁹. Pourtant, plus encore que l'image dont la nature onirique ou symbolique est patente, le texte – qu'il s'agisse de romans, chansons ou chroniques – biaise le réel au crible de l'exploitation de motifs, de constructions épiques, de dramatisations poétiques ou de complexes questions de vocabulaire. Il devient dès lors très délicat de démêler l'enseignement précis de ces sources sans une connaissance de détail de la littérature du temps en

¹⁷ Pour cette diffusion sociale des armoiries via les sceaux, je renvoie aux nombreux travaux de Michel Pastoureau et spécialement au chapitre I et II du *Traité d'Héraldique*.

¹⁸ BRAULT, Gerard J. *Early blazon : heraldic terminology in the twelfth and thirteenth centuries with special reference to Arthurian literature*, Oxford, Clarendon press, 1972.

¹⁹ Plusieurs spécialistes de la littérature médiévale se sont attachés à chercher dans les mentions initiales des armoiries, de leurs fonctions et de leur fonctionnement (G. A. SLEYER, p. 3-323; L. BOULY de LESDAIN, «Etudes héraldiques sur le XII^e siècle», *Annuaire du conseil héraldique de France*, 1907, p. 185-244; Jean Marchand, «L'art héraldique d'après la littérature du Moyen Age. Les origines : la Chanson de Roland», *Le Moyen Age*, 3^e série, t. VII (XLVI de la collection), 1937, p. 37-43; ADAM-EVEN, Paul, «Les usages héraldiques au milieu du XII^e siècle d'après le Roman de Troie de Benoît de Sainte-Maure», *Archivum Heraldicum*, 1963, p. 18-29 et «Les enseignes militaires du Moyen Age et leur influence sur l'héraldique», *Recueil du 5^e congrès international des sciences généalogiques et Héraldiques à Stockholm*, 1960, p. 167-172 ; PASTOUREAU, Michel, «Les éléments proto-héraldiques dans Gormont et Isembart», *Cahiers d'héraldique*, t. II, 1975, p. 49-57). Il semble pourtant que la dimension spécifique de ces productions littéraires, la dimension virtuelle et symbolique du récit, n'aient pas toujours été prises en compte pour relativiser et contextualiser leurs informations. Le traitement de ce problème est, entre autre, un des objectifs du groupe d'études réuni à Poitiers en novembre 2011 autour du thème *Marqueurs d'identité dans la littérature médiévale*. Ce thème était notamment celui retenu dans la communication d'Adrian Ailes précédemment citée «Heraldry as Markers of Identity in Medieval Literature: Fact or Fiction?».

général et du contexte l'œuvre concernée en particulier. Malgré toutes ces réserves, ces textes se font globalement le reflet des miniatures et des sceaux en évoquant les «connaissances» qui ornent les écus, le décor des housses, le rôle des enseignes. La plupart de ces mentions ne servent pourtant pas encore utilement l'analyse précise des pratiques.

Force nous est donc, pour étudier l'héraldisation du bouclier, de nous fonder sur des constructions iconographiques et littéraires qui empruntent très certainement autant au réel qu'à l'imaginaire de leur auteur ou de leur public. Et c'est assurément davantage une chance qu'un obstacle que de considérer ce problème à travers les yeux et l'esprit mêmes des hommes de ce temps pour lesquels l'idée vaut autant que la chose et le système n'existe que pour être contredit. Cette réalité doit nous permettre de ne jamais perdre de vue la dimension proprement symbolique de ces images graphiques ou textuelles qui façonne déjà la conception médiévale de l'héraldique.

La pratique

Si l'on interroge maintenant les pratiques martiales du temps, la prétendue origine militaire des armoiries tourne rapidement court. Que se passe-t-il donc sur le champ de bataille du tournant du XIIe siècle ? Les boucliers armoriés des sceaux et des romans sont-ils effectivement les signes de reconnaissances employés au combat ? Par qui ?

Si l'on se base sur la rencontre militaire classique des années marquées par l'apparition des armoiries (c. 1140), le combat archétypal oppose alors des contingents relativement modestes, composés principalement de cavaliers lourds, les chevaliers, et de piétons, archers et fantassins. Après une charge en *conroi*, à lance couchée, et la rupture de la ligne, des rencontres individuelles, à l'épée et au corps à corps, isolent les combattants et décident du sort de la bataille. Dans cette mêlée furieuse faite de coups et de cris, la nécessité de pouvoir distinguer amis et ennemis est évidemment essentielle. Elle se joue d'abord et avant tout à l'échelle du groupe, qu'il soit cohérent ou qu'un de ses membres soit isolé. A l'un comme l'autre niveau, cette reconnaissance doit être évidente et immédiate. Signalons que le développement de l'héraldique ne coïncide pas, loin s'en faut, avec l'évolution de la tenue militaire et les problèmes d'identification qu'elle pose. Haubert, capuche de maille et casque à nasal rendent

déjà méconnaissables les combattant d'Hastings (1066)²⁰ et les premières armoiries ne sont figurées sur des écus que près de cent ans plus tard !

La question des moyens mis en œuvre pour établir cette reconnaissance est donc essentielle et intéresse depuis peu les historiens de la guerre et du signe. Quelques éléments de réponse peuvent d'ores et déjà être avancés. Le principal signe collectif utilisé est l'enseigne vexillaire du seigneur pour lequel on combat. Nous reviendrons sur ce signe et sa relation à l'héraldique en comparaison de l'écu mais il est évident qu'il rassemble l'armée, désigne son chef, organise ses mouvements et ce jusqu'à la fin du Moyen Age, quelque soit le système emblématique ou symbolique auquel il appartient: gonfanon, bannière ou étendard²¹. Cris de guerre et signes collectifs complètent utilement cette emblématique de groupe. Les premiers sont connus dès le début du Moyen Age et ces cris fonctionnent jusqu'à la fin de la période, passant progressivement du signe féodal au signe national²².

La question des signes collectifs, bien étudiée et documentée pour la fin de la période²³, est plus débattue en ce qui concerne les XIe-XIIe siècles. Elle est même au cœur de notre sujet. Si les textes contemporains aux premiers sceaux armoriés restent fort discrets sur la mise en signe des écus des combattants, à l'exception de ceux des chefs d'armées ou des héros, plusieurs mentions évoquent en revanche l'usage de signes collectifs ou «cognizances» qui donnent au groupe une cohérence visuelle²⁴.

²⁰ Cf. l'épisode de Guillaume le Conquérant obligé de se faire reconnaître en ôtant son casque, motif littéraire aujourd'hui bien connu. Sur ce dossier voir notamment JONES, «Identifying the Warrior on the Pre-Heraldic Battlefield».

²¹ La terminologie de la vexillologie médiévale gagnerait à être précisée, notons toutefois que, de façon générale, le terme *drapeau* reste volontairement imprécis. Quelque peu anachronique, je lui préférerais celui *d'enseigne vexillaire*, lui-aussi très général. On désigne d'ordinaire par le terme *gonfanon* une enseigne à plusieurs queues - pointues ou arrondies - le plus souvent anépigraphie. Le terme de *bannière* - relatif au pouvoir de ban - désigne une enseigne carrée ou rectangulaire, dépourvue de queue et normalement chargée d'armoiries. *L'étendard* est une enseigne de grande dimension, proche du gonfanon dans la forme mais ressemblant à la bannière par son décor héraldique. A la fin du Moyen Age, l'étendard est le support privilégié des devises parfois associées à des croix nationales et/ou aux armoiries du capitaine. Sur cette question, JONES, *Bloodied Banners*, chap. 2, «The Banner as a Symbol of Identity, authority and Status», p. 33-56 et ma thèse à paraître *La devise, mise en signe du prince, mise en scène du pouvoir*, Brepols, Turnhout, 2012.

²² Sur cette question, JONES, *Bloodied Banners*, chap. 4, «Audible display on the Battlefield», p. 69-83. La lecture diachronique de l'auteur gêne toutefois la précision et la pertinence du propos. Pour une synthèse sur l'évolution du cri dans l'héraldique HABLLOT, Laurent, «Les cris écrits. L'apparition des cris, mots emblématiques et sentences dans l'héraldique médiévale, un regard sur la voix et l'écrit», *Pris-ma*, t. XXIII, n° 45-46, janvier-décembre 2007, *La voix et l'écrit*, p. 22-52.

²³ Pour une bonne synthèse et de riches monographies sur la question voir CONTAMINE, Philippe, «La croix droite blanche de France au XVe siècle et au début du XVIe siècle», Actes du colloque *Signes et couleurs des identités politiques du Moyen Age à nos jours*, AURELL, Martin, dir. et alii, Rennes, 2008, p. 57-70; SCHNERB, Bertrand, «La croix de Saint-André, ensaïgne congnoissable des Bourguignons», *ibid.*, p. 45-55 ; HABLLOT, Laurent, «La croix noire des Bretons, origines et fonctions d'un signe d'identité politique hier et aujourd'hui», *ibid.*, p. 57-70. Voir aussi JONES, *Bloodied Banners*, chap. 3 «Badges and Communal Display», p. 57-67.

²⁴ Adrian Ailes a rassemblé plusieurs de ces mentions de la seconde moitié du XIIe siècle de signes collectifs. Vers 1135 Geoffrey de Monmouth avance : « Quicumque vero famosus probitate miles in eadem erat unius

Distinguer l'individu, si ce n'est le chef, n'a en effet longtemps pas de sens dans la pratique de la guerre médiévale. Seul l'exploit du groupe et celui dont il dépend comptent. Pour ce que l'on en sait, quand les premiers écus des chevaliers se chargent en effet de signes héraldiques, leur représentation emblématique reste longtemps étroitement dépendante de celle de leur seigneur. Soit qu'elle résulte d'un groupe héraldique²⁵ soit qu'elle consiste en un partage héraldique strict.

De façon pratique, l'idée de l'utilisation de boucliers armoriés employés comme signes de reconnaissance sur le champ de bataille n'est pas recevable. Ce ne sont assurément pas les armoiries peintes sur l'écu, si simples soient-elles à l'origine, qui permettent de savoir d'un simple coup d'œil si l'on a affaire à un allié ou à un adversaire. Les arguments ne manquent pas pour le démontrer. En dépit de sa large surface, l'écu n'est d'ailleurs peut-être pas le meilleur support d'un discours identitaire. L'angle de lecture de cet objet bidimensionnel, est très limité, si grand soit-il, et seule l'observation de face peut permettre une connaissance immédiate de son dessin. Et encore, l'incurvation croissante du bouclier au XIIe siècle complique davantage cette lecture²⁶. Ceci sans compter avec les altérations dues aux coups, à la boue et au sang qui peuvent rapidement rendre illisible cet écu dans le combat ou le simple fait qu'on puisse le perdre ou bien l'abandonner par commodité lors de la bataille²⁷. Ces constats expliquent en partie la multiplication des représentations

coloris vestibus atque armis utebatur. » (Chaque chevalier du pays connu pour sa probité **portait des vêtements et des armes d'une seule couleur**), Geoffrey of Monmouth, *History of the Kings of Britain*, ed. WRIGHT and trans REEVE, p. 213. Vers 1170, c'est Wace qui affirme : e tuit orent fait conoissances, / que Normant altre coneüst / qu'entrepature n'i eüst, / Que Normant normant n'ocëist / Ne Normant altre ne ferist²⁵ (Et tous avaient **établi des signes de reconnaissance** afin que les Normands se reconnaissent les uns les autres et pour éviter que dans la bataille un Normand ne tue un autre Normand, ou qu'un Normand ne frappe un autre Normand). Wace, *Roman de Rou*, ed. BURGESS & HOLDEN, ll. 7680-84. Vers 1160, Benoit de Sainte-Maure relate les vers suivants : « Armes ont fresches e noveles, / Heaumes, haubers, escuz e seles, / Totes d'un teint, d'une color, / Qu'ensi plaisent a lor seignor, / Por **ço qu'il s'entreconeüssent** / Es granz batailles ou il fussent, / E que il fust dit e retrait, / Saveir come il l'avreient fait. » (Ils ont des armes fraîches et nouvelles, des heaumes, des hauberts, des écus et des selles, toutes d'une seule teinte et d'une seule couleur, pour plaire à leur seigneur et afin qu'ils se reconnaissent dans les grandes batailles où ils se trouveraient et afin qu'on dise et raconte ce qu'ils auraient fait.), Benoit de Sainte-Maure, *Roman de Troie*, ed. CONSTANS, ll. 6721-28.

²⁵ Sur cette question voir notamment PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, p. 35 et 257-258 ; de VAIVRE, Jean-Bernard, « Un élément décisif pour la compréhension de la genèse des armoiries médiévales: les groupes héraldiques », *Journal des Savants* (repris dans *Cahiers d'héraldique* I, 1974). Voir par exemple le beau travail accompli par Nicolas Civel et sa tentative de reconstitution d'un groupe héraldique capétien. CIVEL, Nicolas, *La fleur de France. Les seigneurs d'Île-de-France au XII^e siècle*, Turnhout, 2006. Voir aussi pour l'espace germanique BOULY de LESDAIN, Louis, « Simples notes sur les armoiries allemandes au XIIe siècle », *Archives héraldiques suisses*, t. XXV (1911), p. 145-154; GALBREATH, D. L. et JÉQUIER, L., *Manuel du Blason*, Lausanne, 1977, p. 28-35.

²⁶ Comme le prouvent d'ailleurs les débats d'héraldistes dans l'interprétation des écus vus pour moitié sur les sceaux de la seconde moitié du XIIe siècle. Voir par exemple HARMIGNIES, Roger, « À propos du blason de Geoffroy Plantagenêt », *actes du colloque de l'AIH, Les origines des armoiries*. Paris, Le Léopard d'or, 1983, p. 55-63.

²⁷ Le grand écu en amande est très lourd, c'est d'ailleurs ce qui explique sa mutation en « écu toupie » à la fin du XIIe siècle en même temps que les progrès de la défense de jambe métallique.

armoriales sur l'ensemble du harnois de tournoi dès le milieu du XIII^e siècle²⁸. D'ailleurs *connaissance* n'implique pas *reconnaissance*. Dans une mêlée modeste où s'engagent cent chevaliers – cinquante de part et d'autre, ce qui est presque la norme des contingents du temps –, c'est cent armoiries qu'il faudrait être capable d'identifier si l'on veut à la fois atteindre ses ennemis et épargner ses amis. Sans parler de la difficulté à «ire» très rapidement ces armoiries, il faudrait encore s'interroger sur les connaissances héraldiques des chevaliers et combattants de ce temps – les archers et les fantassins eux-mêmes doivent également savoir qui atteindre! Ces guerriers ne sont pas des hérauts, loin s'en faut!

En réalité, il est absolument nécessaire de relativiser la dimension individualisante de ces premières armoiries. Quand ces armes sont documentées – au tournoi par exemple –, on constate en effet que nombre de chevaliers portent sur leur écu les armes d'un patron ou d'un seigneur²⁹. Par ailleurs, les doublons et les armoiries ressemblantes sont légions aux premiers temps de l'héraldique. Les premiers armoriaux en témoignent et le thème de la méprise héraldique devient un topos du roman de chevalerie et des chroniques³⁰. Beaucoup des rites et de pratiques héraldiques que les sources nous laissent deviner pour le premier siècle de fonctionnement du système (1150-1250) entrent encore en contradiction avec cette prétendue fonction identificatrice des armoiries. En effet, les cas d'échanges, de substitution ou de concessions ne manquent pas et remettent en cause cette dimension strictement identitaire des armoiries et la capacité à identifier un individu au signe qu'il exhibe³¹. Dès la fin du XII^e siècle, dans la *mention* du tournoi de Noaz dans *le Chevalier à La Charrette* de Chrétien de Troyes (1178-1181), l'auteur *mentionne* parmi la listes de tournoyeurs reconnaissables à leurs armes «Et veez vos cel deux deles / A ces deux chevax pomelez / As escus d'or as lyons bis? / Li uns a non

²⁸ En plus de l'écu, les armoiries s'imposent alors à la housse du cheval, au casque et au cimier, aux ailettes et à la cote d'armes.

²⁹ C'est par exemple le cas de Guillaume le Maréchal qui, lors de ses premiers tournois, en 1167 en l'occurrence, porte les armes de son cousin et patron Guillaume de Tancarville et non celles qu'on lui connaît par la suite. *History of William Marshal*, HOLDEN, A.J. ed., Londres, 2006, vol. I, ligne 1478

³⁰ Gerard Brault mentionne l'exemple du siège de Caerlaverock, vers 1300 où se produit une confusion semblable (BRAULT, G. J., *Early Blazon. Heraldic Terminology in the twelfth and thirteenth centuries*, p. 6). Max Prinnet cite également les passages de Froissart qui utilisent ce motif (PRINET, Max, «Les usages héraldiques au XIV^e siècle d'après les chroniques de Froissart», *Annuaire bulletin de la Société de l'histoire de France*, Paris, 1917, p. 7 et note 5).

³¹ Voir à ce sujet l'article de de VAIVRE, Jean-Bernard, «échange et adoption d'armoiries», *Archivum heraldicum* XCV, 1981, bulletin 1-2, p. 15-19 et celui de LOUTSCH, Jean-Claude, «Emprunts d'armoiries entre parents et alliés au début du XIII^e siècle», *Les origines des Armoiries*, actes du II^e colloque international d'héraldique, PASTOUREAU M. et alii éd. Paris, 1983, p. 81-96.

Semiramis / et li autres est ses conpainz / S'ont d'un sanblant lor escuz tainz»³². Dès la fin du XIIe siècle encore, le système même des brisures, en multipliant les armes identiques distinguées par un seul point de détail, s'oppose encore en partie à cette application visuelle des armoiries.

Ainsi, si l'héraldisation des écus des chefs d'armées est fort probable et fonctionnelle au XIIe siècle, celle des boucliers de leurs chevaliers est bien moins assurée. La diffusion, à partir du XIIIe siècle et jusqu'à la fin de la période médiévale, d'une image stéréotypée de chevalier en grande tenue héraldique contamine assurément notre analyse critique du phénomène. Poser la question des besoins est donc essentielle à la compréhension des systèmes de signes médiévaux. Un signe de reconnaissance pour les chevaliers? Pour quoi faire? Mais il convient de ne pas oublier non plus les différentes natures de ces besoins, d'ordre pratique certes mais aussi assurément d'ordre symbolique. Contester la finalité militaire de signes de reconnaissance individuels n'exclut pas totalement que ceux-ci aient pu exister à d'autres fins, symboliques notamment. Ce sera apparemment le cas au XIVe siècle où de modestes chevaliers partent effectivement en guerre parés de leurs armes sur leur écu pour proclamer la vertu militaire de leur lignage ou qualifier leur rang. Il est donc possible que, dès le XIIe siècle, certains, *grands feudataires* et *domini* notamment, aient réellement porté des boucliers armoriés à la guerre tandis que ceux de leurs chevaliers demeureraient monochromes ou, au mieux, calqués sur celui de leur patron et que ce modèle se soit ensuite progressivement diffusé à ce groupe. N'oublions pas non plus qu'une partie des réalités pratiques de la guerre médiévale nous échappent encore et que nous la relisons à la lumière de stéréotypes et d'idées reçus. Les travaux de Dominique Barthélemy soulignent ce décalage et l'existence, durant les conflits armés, d'occasions de rencontres individuelles où la renommée personnelle pouvait être mise en scène et l'identité exaltée³³.

Contester cette théorie sur l'origine et l'application militaire des armoiries ne dispense pas d'essayer de combler les lacunes de nos connaissances sur les signes de reconnaissance à la guerre ni de proposer d'autres pistes pour saisir les raisons du développement de l'écu armorié comme signe identitaire du groupe chevaleresque. Et support de la diffusion héraldique.

³² CHRÉTIEN DE TROYES, *Lancelot ou Le Chevalier de la charrette*, VINCENSINI, Jean-Jacques, trad., Paris, Larousse (Petits Classiques), 2009.

³³ BARTHELEMY, Dominique, «Points de vue sur la chevalerie en France vers 1100», *Distinction et supériorité sociale (Moyen Âge et époque moderne)*, éd. Laurence, Jean-Marie et Christophe Maneuvrier, Caen, Publications du CRAHM, 2010, p. 173-185.

Les supports de l'héraldique, une piste de lecture ?

S'il importe de comprendre pourquoi le bouclier deviendra, à terme, le principal support de la diffusion sociale du système héraldique – l'analyse de son apparition sur le sceau a déjà partiellement répondu à cette question – il convient également de souligner qu'à l'origine du système, le bouclier n'est pas, loin s'en faut, le seul cadre de ces signes plus ou moins nouveaux. Le rôle joué par les enseignes vexillaires dans la gestation et la promotion des armoiries est évident et de mieux en mieux connu même si cet objet attend encore son historien³⁴. Michel Pastoureau a déjà souligné à quel point le vocabulaire et les structures formelles et graphiques du blason traduisent dès l'origine cette influence des textiles, par le biais notamment des enseignes, dans la naissance de l'héraldique³⁵.

L'analyse des sceaux des grands feudataires dans le courant du XIIe siècle montre ainsi clairement la progressive substitution de l'écu armorié à l'enseigne vexillaire de type gonfanon qui jusqu'alors caractérise l'autorité militaire à l'échelle du comté. Quelques témoignages déjà cités attestent de la mise en signe précoce de ces enseignes ordinairement anépigraphes. Mais il convient toutefois de souligner que le sceau ne s'attarde que rarement sur le signe présent sur le gonfanon qui vaut d'abord pour son sens symbolique d'enseigne au moyen de laquelle le puissant rassemble les hommes de la terre qu'il domine. Est-ce à dire que ces gonfanons ne sont chargés d'aucune figure ou que les grands feudataires n'usent d'aucun emblème ? Il est difficile de répondre mais on peut souligner deux points essentiels :

D'une part le fait que le signe emblématique, quand il existe à cette date, ne s'inscrit pas nécessairement dans un cadre déterminé. Il n'est pas rare de trouver de futurs «meubles héraldiques» placés dans le champ du sceau sans pour autant être inscrits dans un écu ou une enseigne³⁶. L'association entre un signe personnel ou/et féodal et ces cadres formels et militaires que sont l'écu et l'enseigne n'a donc été que progressivement admise.

D'autre part le fait que le sens précis dont est chargé le gonfanon ne le prédispose pas nécessairement à accueillir ce type d'emblèmes. Il peut sembler plus important pour un grand seigneur de se dire investi du pouvoir symbolisé par le gonfanon plutôt

³⁴ Voir en dernier lieu de chapitre de JONES, Robert W., «The banner as a Symbol of Identity, authority and Status», *Bloodied Banners*, p. 32-55. Avec les mêmes réserves sur la lecture diachronique et donc anachronique du phénomène.

³⁵ PASTOUREAU, *L'Art Héraldique*, p. 23.

³⁶ C'est par exemple le cas du brochet (lus) parlant de Richard de Lucy qui se trouve dans le champ de son sceau de 1135-1154, ou celui des chevrons de la maison de Clare présents sur le sceau de Gilbert Ier, comte de Pembroke, entre 1138 et 1148, cité dans PASTOUREAU, *Traité d'Héraldique*, p. 43-48).

que de celui signalé par l'écu ou la bannière armoriée. N'oublions pas non plus qu'un nombre important de ces gonfanons restent parfois définitivement anépigraphes et monochromes et qu'au combat ils complètent même les enseignes de type héraldique ou *bannières*³⁷. Ces signes ne sont donc pas redondants mais hiérarchisés a priori en faveur du gonfanon. Les titulaires d'anciens comtés d'origine carolingienne ou assimilée conservent parfois les deux types de signes – gonfanon anépigraphe et écu et/ou bannière armorié – sur leur sceau ou dans leurs outils de représentation³⁸.

L'enseigne armoriée constitue donc, de notre point de vue, une étape intermédiaire importante entre le gonfanon anépigraphe et monochrome et l'écu armorié. Elle précède d'ailleurs ce dernier dans son apparition sur le sceau. Chez ces grands feudataires, l'écu ferait ainsi office de bannière de substitution pour des d'abord raisons pratiques: le combat à lance couchée impose le port de ce lourd écu en amande, y compris pour le prince qui peut difficilement porter à la fois une enseigne, une épée et un écu³⁹; le corps du «comte» reste ainsi en permanence identifié par son écu qui répète le motif de la bannière désormais portée à ses côtés. L'usage d'une housse armoriée et/ou d'un tapis de selle héraldique complète très tôt ce discours visuel destiné à faire du chef d'armée un véritable point de mire. Les exemples en sont relativement précoces et dès le milieu du XIIe siècle en effet des sceaux nous montrent ces longues étoffes qui habillent le cheval et exposent les armoiries figurées sur l'écu⁴⁰. Les sources narratives relayent ici les images comme l'indique ce passage de *l'Ensenhamen* de Arnaud Guilhem de Marsan, vers 1180: "Et puis [prenez] vos armes: la lance et **l'écu et le hauberc avec son enseigne ... Et faites faire la couverture de la selle et mettez-y la même enseigne de la même couleur que sur l'écu, et le pennon sur la lance, d'exactly la même manière**"⁴¹. La dimension fortement esthétique de cette mise en signe du cheval est importante. N'oublions pas

³⁷ Pour le cas français et la coexistence de l'oriflamme et de la bannière fleurdelisée voir notamment PINOTEAU, Hervé, *La symbolique royale française*, La Roche-Rigault, 2003, «tout ce qui vole au vent...», p. 630 et suivante.

³⁸ C'est par exemple le cas, au début du XIIIe siècle, du sceau du comte de Toulouse ou encore, de rois de France qui, sur les verrières de Chartres, font apparaître simultanément l'oriflamme aux mains de Jean du Metz et la bannière héraldique aux mains du prince Louis.

³⁹ Paul Adam-Even souligne déjà cette idée dans son article ADAM-EVEN, Paul, «Les enseignes militaires du Moyen Age et leur influence sur l'héraldique», *Recueil du Ve congrès international des sciences héraldiques et généalogiques*, 1960, p. 174.

⁴⁰ Sceau de William FitzEmpress (1156-1164); sceau de Roger de Mowbray (1157); sceau d'Anselm de Candavène (1162), sceau de Raymond VII, comte de Toulouse (1228).

⁴¹ E las armas depress / La lansa e l'escut / et l'ausberc conugut... / e faitz far la sostsela / del senhal de la sela / e d'aquel meteys tenh / on l'escut sera penh, / e n lansa senheira / (de meteissa maneira). ARNAUT GUILHEM DE MARSAN, *Ensenhamen*, SANSONE, Giuseppe E., éd., *Testi didattico-cortesi di Provenza*, Biblioteca di filologia romanza n°29, Bari, 1977, vv. 486-88, 495-500.

pourtant l'aspect pratique – cet housse armoriée constitue un véritable «étendard» aux armes du cavalier, bien plus lisible que son écu – et l'aspect symbolique de cette pratique – le cheval est assurément un des éléments identitaires de la chevalerie les plus nécessaires. La housse armoriée a souvent été précédée par des éléments héraldiques figurés sur le tapis de selle, c'est semble-t-il déjà le cas sur le sceau de Galéran, comte de Meulan et de Worcester vers 1139⁴² ou la selle elle-même à l'instar de celle de Richard Cœur de Lion⁴³.

Au milieu du XIIe siècle, le sigillant, titulaire d'une autorité féodale de type comtale, pose donc un choix emblématique et symbolique important entre le port d'un gonfanon, d'une enseigne armoriée, d'un bouclier armorié. La promotion du bouclier héraldisé est révélatrice d'une mutation des valeurs mises en jeux et de la nature même de l'autorité exercée⁴⁴. Cette mutation ne s'accomplit pas subitement et ses hésitations se traduisent dans le discours du sceau par des jeux de glissements emblématiques et symboliques entre les signes du pouvoir⁴⁵.

L'ensemble de ces sources permet d'établir assez clairement que la mise en signe héraldique du harnois militaire - dans les outils de représentations et sans doute également sur le champ de bataille - concerne en priorité les grands feudataires. Le port d'armoiries ne se diffuse vraisemblablement chez les châtelains et les sires puis dans la noblesse chevaleresque que par imitation, délégation et/ou accaparement

⁴² C'est le cas par exemple sur le sceau de Galéran, comte de Meulan et de Worcester, datation supposée des années 1139, sur lequel ses armes échetées semblent figurer à la fois sur le gonfanon, sur sa cotte et le tapis de selle de son cheval. GRAY BIRCH, W. de, *Catalogue of Seals in the Department of Manuscripts in the British Museum*, Londres, 1887-1900, t. II n° 5666 et BL Harley charter 45 l 30. Leur lecture n'est pourtant pas évidente et un sceau daté avec certitude des années 1141-1142 (Birch, n° 5668) présente pour ce personnage un écu vierge.

⁴³ La selle de Richard Cœur de Lion était déjà peinte de son emblème du lion. Selon un chroniqueur décrivant Richard à Chypre en 1191: "Le roi bondit sur sa monture, et s'installa sur une selle étincelante d'or, de rouge brillant et de beaucoup d'autres teintes scintillantes intermédiaires. A l'arrière de la selle, une paire de petits lions dorés rugissants se faisant face, chacun d'eux portant une patte de devant étirée vers l'autre comme pour s'entre déchirer. Le roi portait aussi des éperons dorés à ses pieds. Il portait une tunique rose samite avec une cape par dessus; la cape avait des sortes de petites demi-lunes brodées sur elle, blanches et brillantes en argent massif, et des globes étincelants comme une multitude de soleils éparpillés." *Itinerarium Peregrinorum et Gesta Regis Ricardi*, NICHOLSON, Helen J., éd., livre 2, chapitre 36.

⁴⁴ Brigitte Bedos Rezak avait déjà formulé ces lectures dans son très riche article «L'apparition des armoiries sur les sceaux en Ile-de-France et en Picardie (v. 1130-1230)», p. 23-41. Elle distingue notamment les trois groupes originels d'utilisateurs de sceaux : les anciens comtes d'origine carolingienne (Vermandois), les comtes récents (Clermont, Beaumont, Meulan, Dammartin, etc.) et les châtelains (Senlis, Montmorency, Coucy, etc.). Elle constate que le gonfanon reste l'apanage des comtes – qui ont aussi le choix du bouclier - et justifie sa disparition sur les sceaux, au profit de l'écu, par l'effondrement des structures carolingiennes dans le paysage politique des années 1080. Ce passage du gonfanon au bouclier marque une mutation du signe collectif vers le signe individuel. L'auteur soutient en revanche la thèse militaire de l'apparition des armoiries comme signes de reconnaissance de chevaliers dissimulés sous leur armure.

⁴⁵ BEDOS, «L'apparition des armoiries...», p. 26, souligne le fait qu'à la fin du XIIe siècle, un certain nombre de grands feudataires n'utilisent pas nécessairement de sceaux armoriés ou repoussent ces signes sur le contre-sceau, alors même que leurs pères usaient de figures équestres armoriées et que leurs armes sont connues.

des signes et des pouvoirs de l'autorité féodale, le droit de ban notamment. Une fois encore, c'est le sceau, dont on a assez souligné la structure symbolique, qui porte essentiellement témoignage de cette promotion de l'héraldique militaire entre le milieu du XIIe siècle et celui du siècle suivant. Mais, pour un chevalier, porter un écu armorié sur un sceau sert sans doute d'abord à prétendre à l'exercice d'un pouvoir seigneurial plutôt qu'à faire connaître son signe militaire. De même que le blasonnement suffira à faire exister l'armoirie sans avoir à la représenter, la figuration de l'écu armorié suffit sans doute à faire exister le bouclier héraldisé. Le cimier, souvent **figuré** rarement réalisé, connaîtra le même processus et les nombreux témoignages d'écus de parade, décoratifs ou **funéraire** soulignent cette dimension « virtuelle » de l'écu **armorie**. Par l'action du sceau, entre autre, l'écu armorié – qu'il existe ou non dans le réel – devient abstraction du sire, de sa personne et de son pouvoir militaire et judiciaire.

L'interprétation de ce discours tient donc autant de l'analyse du signe – l'armoirie – que de celle de son support – le bouclier.

La symbolique du bouclier

L'analyse de cette mise en signe de la panoplie militaire dans la seconde moitié du XIIe siècle pose clairement la question de l'écart entre un discours de représentation et la réalité des pratiques. Si l'on a pu démontrer l'incapacité de l'écu armorié à devenir un véritable signe de reconnaissance sur le champ de bataille, l'ensemble des sources consultées confirme pourtant la mise en signe progressive des élites féodales dans la dimension militaire de leur pouvoir. L'héraldisation de l'ensemble du groupe chevaleresque est assurément plus tardive et d'ailleurs fort mal connue⁴⁶. A l'exception des sceaux et des textes de fiction, les sources qui attestent de l'usage réel de boucliers armoriés sont fort rares. La véritable héraldisation des combattants, très certainement liée aux pratiques du tournoi qui généralisent et uniformisent socialement l'usage héraldique et promeuvent la distinction de l'individu plutôt que du groupe, ne semble s'établir que dans le courant du XIIIe siècle. Là encore, la question est délicate tant les sources semblent contradictoires et l'élaboration d'une image du chevalier en armes s'impose à travers les modèles iconographiques ou littéraires⁴⁷. Quoiqu'il en soit, le sceau est là, entre autres supports, pour confirmer qu'au tournant du XIIe siècle, une

⁴⁶ PASTOUREAU, *L'Art héraldique*, p. 34.

⁴⁷ Les démonstrations d'Adrian Ailes et de Robert Jones, pour documentées qu'elles sont, souffrent d'un manque d'analyse de détail du contexte de production des sources et de recul par rapport à la production d'une image.

part importante de l'aristocratie militaire retient ce système sémiologique et le cadre de l'écu comme principal signe de représentation sociale. Pourquoi, parmi la gamme relativement variée des supports héraldiques utilisés par les élites, l'écu est-il resté le principal cadre de l'écu?

Au milieu du XIIe siècle, le bouclier est devenu, dans l'imaginaire collectif, une des armes emblématiques de l'identité chevaleresque, de ses capacités militaires et de ses valeurs que revendiquent et promeuvent les grands, *primi inter pares* (ILL 4a et 4b)⁴⁸.

Avant même de se parer des signes emblématiques de la chevalerie et de ses élites, le bouclier était déjà riche d'un fort patrimoine symbolique. Il occupe déjà une place importante dans les rituels militaires de l'Antiquité et du haut Moyen Âge. Tacite dans son *De Germania*, (vers 100) revient sur ces rituels guerriers germaniques associés au bouclier bientôt introduits dans l'empire⁴⁹. La *clipeatio*, l'acclamation par des coups frappés sur l'umbo, la remise des armes – dont le bouclier – lors des rites d'entrée dans le groupe des guerriers, sont autant de rituels qui valorisent alors cette arme qui prendra longtemps place, avec le reste de l'équipement militaire, dans les tombes des guerriers mérovingiens et carolingiens. Le décor de ces boucliers antiques, germaniques ou scandinaves, est relativement mal connu. Pour ce que l'on sait des boucliers romains, le signe qui y est porté est collectif et de nature politico-religieuse. Les décors des boucliers grecs, souvent cités comme point de comparaison graphique dans l'analyse des systèmes pré-héraldiques, ne semblent pas non plus emblématiques mais seulement symboliques. On sait en revanche que les légionnaires du Bas-Empire marquaient leur nom sur l'umbo de leur bouclier et que différents systèmes chromatiques organisaient l'emblématique des légions.

Sans avoir été oubliées, ces considérations symboliques s'enrichissent, avec la naissance de la chevalerie, de nouveaux paramètres. Avec la lance lourde et l'épée, l'écu long, armement défensif pourtant a priori moins «noble» que l'armement offensif, devient un des attributs propres à ce groupe de combattants d'élite que forment les cavaliers lourds. Sa grande taille et son poids le rendent quasi inutilisable au sol. Il devient donc, comme l'épée, un symbole identitaire de la chevalerie. Au début du

⁴⁸ Sur leur sceau, un certain nombre de grands feudataires abandonnent le type équestre «princier» au gonfanon, au profit du type équestre avec épée et écu, id est, le type «chevaleresque», sans pour autant présenter de signes héraldiques. La priorité ici est donc bien d'investir l'identité chevaleresque. C'est par exemple le cas du sceau de Louis VII en 1137 (Paris, Archives Nationales, Sceaux, D. 37 bis).

⁴⁹ Voir aussi sur le sujet AURELL, Martin, *La noblesse en Occident*, Paris, 1996, p. 36. Sur la symbolique de la transmission des armes voir ALBERT Sophie, et MORAN, Pierre, «Des parentés choisies: la transmission des armes dans trois romans en prose du XIII^e siècle», *Viator*, vol. 41/2010, p. 179-210.

siècle déjà, dans son *Parzival*, Wolfram von Eschenbach affirme: «porter l'écu, telle est ma condition par nature!». Rapidement l'écu s'inscrit dans une hiérarchie d'attributs sociaux qui le situe entre l'enseigne des seigneurs et l'épée des piétons comme en témoigne ce passage de la *Chronique de Guillaume de Tyr* décrivant l'occupation de Jérusalem par les Francs en 1099: «Li baron avoient devisé que chacuns aurait le meson que il prendrait. Dont il avenoit que li baron metoient sur les mesons leur banieres, li meneur chevalier i pendoient leur escuz, la gent à pié i metoient leur chapiaus ou leur espées»⁵⁰. Jusqu'à la fin du Moyen Age d'ailleurs, le vocabulaire extrait du champ sémantique du terme *scutum* se rattache à la chevalerie à l'instar du terme *d'écuage* qui désigne la taxe due pour le service militaire d'un chevalier ou *d'écuyer* qui renvoie au porte-écu. Avant même d'être armorié, l'écu donc est déjà synonyme de chevalerie.

Mais la symbolique sociale du bouclier est rapidement complétée par une symbolique ontologique, prophylactique et apotropaïque, sans même parler des signes qui y figurent et qui renforcent encore ces trois dimensions⁵¹. En effet, chargé de protéger le cavalier de l'épaule au mollet, il le dissimule véritablement, se fait connaître avant lui, ou plutôt devant lui, et devient ainsi une sorte de projection de son corps, en même temps que son ultime refuge. Avant même d'être mis en signe, le bouclier entretient déjà avec le corps du guerrier une relation très étroite, servant d'abri, de carapace, de plateau-repas⁵², de civière⁵³. L'apparition de figures emblématiques sur ce support renforcera évidemment cette dimension ontologique et contribuera largement à faire de l'écu armorié un véritable substitut du corps du chevalier⁵⁴. Déjà, en chargeant sa bannière, et plus encore son écu, de l'emblème de la terre qu'il contrôle, ou en associant à son domaine le signe qui lui est propre, le seigneur fait véritablement corps avec sa terre et en devient l'incarnation en même temps que le défenseur.

Dans le rituel de l'adoubement lui-même, la place accordée au bouclier

⁵⁰ GUILLAUME DE TYR, PARIS, P. éd., Paris, 1879, I, p. 291, cité dans RÜDT von COLLENBERG, « Au sujet de l'héraldique des états croisés en Palestine et en Syrie », *Les origines des Armoiries*, actes du IIe colloque international d'héraldique, PASTOUREAU, Michel, et alii éd. Paris, 1983, p. 134. Contrairement à la déduction de l'auteur, je pense que ce n'est pas le contenu emblématique des objets qui compte ici mais leur fonction symbolique, attachée au statut du propriétaire qu'il révèle.

⁵¹ On sait en effet que dès l'Antiquité, ces armes se chargent de signes à portée totémique, effrayante ou protectrice.

⁵² Cet usage est notamment attesté dans une scène de la broderie de Bayeux.

⁵³ Cité par PASTOUREAU, *L'Art héraldique*, p. 72 et note 1.

⁵⁴ Ce discours est encore renforcé par l'apparition des casques et heaumes peints, dès les années 1150-1180, puis bientôt des cimiers tridimensionnels (1190) qui assimilent la tête et ses fonctions symboliques et identitaires au signe héraldique.

conserve une part de sa symbolique ancienne d'outil de passage. C'est semble-t-il à cette occasion et sur ce support qu'au XIII^e siècle nombre de bacheliers reçoivent pour la première fois leurs armoiries personnelles⁵⁵. Les sources manquent hélas pour en savoir davantage sur ce rite et son lien à l'héraldique au XII^e siècle.

En lien avec sa symbolique chevaleresque et antique, le bouclier est également investi d'une très riche **symbolique** religieuse. Arme défensive essentielle et primitive, il est l'attribut courant, dans l'iconographie médiévale et les psychomachies, des représentants du Bien. Anges psychopompes et Vertus sont ainsi parés de boucliers chevaleresques qui les assimilent implicitement à l'œuvre de la *militia* (ILL 5)⁵⁶. La foi elle-même se dote très tôt d'un écu spécifique, le *scutum fidei*, abondamment illustré dès la fin du XII^e siècle (ILL 6)⁵⁷. S'il faut attendre semble-t-il le XIII^e siècle pour que cette dimension symbolique soit théorisée, comme dans l'*Ordene de Chevalerie* d'Hugues de Tibériade rédigé vers 1270, l'écu semble depuis longtemps déjà assimilé à la vertu de Charité⁵⁸. L'épisode du pont Milvius⁵⁹, bien connu au Moyen Âge puisqu'il inspire plusieurs légendes héraldiques médiévales à commencer par celle des lis de France, intègre ces différentes données. Il conduit Constantin à retenir un signe prophylactique et à le partager à ses guerriers, sur leur bouclier, pour faire triompher le Bien. Le partage héraldique, réalisé d'abord au sein de la *familia* chevaleresque dans le cadre du groupe héraldique, puis ensuite, plus strictement dans celui du lignage au moyen des brisures, procède sans doute en partie de cette même «charité héraldique» que l'on retrouvera plus tard dans les concessions armoriales. Entre le *dominus* et le *miles*, le bouclier est assurément le plus petit dénominateur commun en matière de support d'emblèmes. Le seul partageable en réalité compte tenu du sens politique du gonfanon et de la bannière. Il devient donc le signe le plus performant du pouvoir délégué avant d'être le principal signe de l'autonomie politique.

⁵⁵ Par exemple Bohémond VII, prince d'Antioche et comte de Tripoli, adoubé par saint Louis à Jaffa en 1253 et qui, selon Joinville : *par le grei dou roy (il) escartela ses armes qui sont vermeilles [de gueules à la bande échiquetée d'argent et d'azur] aux armes de France pour ce que li roys l'avoit fait chevalier*. D'après la *Chronique de Joinville*, NATALIS de WAILLY, éd., chapitre CI p. 286, cité dans MATHIEU, Rémi, *Le système héraldique français*, La roue de la Fortune, Paris, 1947, p. 210.

⁵⁶ CAMUS et CARPENTIER, *La sculpture romane du Poitou*, chapitre 5 et 8. Voir notamment p. . On pourrait ajouter ici la figuration des vertus dans les œuvres d'Hildegarde de Bingen.

⁵⁷ EVANS, Michael, «An Illustrated Fragment of Peraldus's *Summa of Vice*: Harleian MS 3244», in *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, vol. 45 (1982), p. 14-68.

⁵⁸ Le thème de l'écu d'or est ainsi associé à l'idée de Charité en référence à la *vita* du roi Salomon. L'émission d'une monnaie de ce type par saint Louis ou encore la devise de Louis II de Bourbon intègrent cette dimension symbolique.

⁵⁹ Lors de la bataille du Pont Milvius, en 312, Constantin reçoit d'une vision céleste l'ordre de porter et de faire porter le Christe à ses soldats sur leur bouclier, condition de sa victoire «in hoc signo vinces». Curieusement, à l'exception de la croix, l'insignologie religieuse n'investi pas véritablement l'héraldique qui reste un art profane comme le prouve sa terminologie vernaculaire.

Enfin et paradoxalement peut-être, l'écu devient également signe de paix et de justice – garanties par la force – quand il est déposé ou associé à un contexte civil. C'est déjà le sens de l'épithaphe de Geoffroy Plantagenêt vers 1160. Ce sera très certainement un des messages symboliques des armoiries de femmes et de clercs et, assurément celui de l'écu suspendu, à l'arbre en particulier, si couramment figuré à la fin du Moyen Age.

Ces dimensions religieuses et sociales confèrent au bouclier une portée eschatologique de moins en moins implicite à mesure que l'on s'avance vers la fin de la période. Chargé de défendre les faibles et d'établir la justice par la force de son épée et la fermeté de son bouclier, le chevalier participe par son rôle social et ses vertus personnelles à l'avènement des Temps derniers. Le signe **personnel** dont se couvrira bientôt son écu rend témoignage de son action dès Ici-bas et dans l'éternité de l'Autre-delà. De multiples rituels médiévaux confirment cette dimension «spirituelle» de l'écu armorié (ILL 6)⁶⁰.

Quand il sera partagé par les non-combattants, l'écu armorié restera évidemment investi d'une grande partie de ces dimensions symboliques. Là n'est sans doute pas la moindre cause de son succès dans la société médiévale. C'est bien à ce titre symbolique qu'il est bientôt adopté par l'ensemble de la société. Constituant une véritable synthèse de l'expression du pouvoir autonome, ce signe, ontologiquement militaire et qui renvoie d'abord et avant tout à l'exercice de la force armée, porte en lui les vertus qui fondent l'identité médiévale, force, justice, paix, charité, foi. Associé à un signe qui dit à la fois l'individu et le groupe, il constitue le meilleur *alter ego* produit par la sémiologie du temps.

L'utilisation du bouclier armorié comme signe d'identité et de pouvoir par les élites féodales résulte donc d'un choix, un **choix** sans doute bien plus symbolique que pratique.

La définition progressive d'une caste chevaleresque homogène contribue au partage de ce code sémiologique dont le support, le bouclier, reste le plus petit dénominateur entre les *domini* et leurs *milites* mais symboliquement le plus efficace de leurs signes communs. Sans doute d'abord utilisé virtuellement, sur les sceaux et les images du pouvoir, puis de façon onirique, dans le cadre du tournoi, l'écu armorié finit par devenir un signe effectivement porté sur le champ de bataille presque simultanément avec sa disparition de la panoplie militaire. Remplacé à la guerre par

⁶⁰ Voir sur le sujet mon article à paraître «L'héraldisation du sacré, mise en scène de la religiosité chevaleresque ?», Actes du colloque *Chevalerie et religiosité*, AURELL, Martin, dir.,

d'autres supports, comme la cotte armoriée notamment, le bouclier héraldisé n'en reste pas moins un des signes les plus forts et les plus partagés du pouvoir et de l'identité.

Illustrations liste et légendes



(ILL 1). Chevaliers au combat vers 1170 (Pierre Lombard, *Commentaires sur les Psaumes*, Bamberg, Staatsbibliothek, Ms. Bibl. 59, fol. 3). Déjà fidèles aux règles du **blason**, ces écus ne sont pas véritablement emblématiques (deux adversaires portent d'ailleurs le même, de gueules à la bordure d'or!)

(ILL 2). Plaque funéraire de Geoffroy Plantagenêt, comte d'Anjou, duc de Normandie et père du roi d'Angleterre Henri II. Le Mans, Musée Tissé, vers 1155-1160. Cet émail de plus de soixante centimètres de haut, figure Geoffroi Plantagenêt. Il a sans doute été commandé par sa veuve, Mathilde pour son monument funéraire destiné à la cathédrale du Mans. Porteur d'un message politico-religieux il associe la fonction princière à l'identité chevaleresque du comte.





(ILL 3a et 3b) Du sceau équestre de guerre au sceau armorial. Sceau de Louis, fils du roi de France et futur Louis VIII (Paris, AN, Sceaux, A1, vers 1211). Cette image entretient des liens étroits avec la verrière de Chartres qui figure le Prince avec la bannière fleurdelisée. C'est la première représentation de ces armoiries. Sceau armorial de Henri d'Arzillères (AD Marne, 17 H 95 - Ch 183, en 1202). L'écu seul suffit à dire le chevalier en même temps qu'il incarne les fonctions politiques, religieuses et sociales du seigneur.



(ILL 4a et 4b). La valorisation de l'identité chevaleresque des grands feudataires apparaît notamment dans leur sceaux équestres. On le constate déjà sur le sceau de Guillaume le Conquérant vers 1065 (Paris, AN, Sceaux, D. 9998 bis) mais le gonfanon dit le prince territorial avant le bouclier qui dit le chevalier. **Sur** le sceau de Louis VII en 1137 en revanche, c'est l'identité chevaleresque qui prime sur **toute** les autres et sans qu'il soit besoin d'armoiries (Paris, Archives Nationales, Sceaux, D. 37 bis).



(ILL 5). Les vertus Humilité et Largesse écrasant l'Orgueil et l'Avarice. Aulnay de Saintonge (Charente). Elise Saint-Pierre, façade sud. Milieu du XIIe siècle.



(ILL 6). Le **scutum fidei** (détail ou pleine page) (William Peraldus, *Summa Vitorum* ou **traité** des Vices et des Vertus », Londres, British Museum, Harleian Library, ms. 3244, folios 27-28, vers 1255). Cette allégorie du chevalier reflète bien la mission eschatologique dévolue à la **militia** et le rôle symbolique du bouclier dans ce combat.

